Commune de Faimes

Faimes, le 12 février 2026

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article L1122-12 du code de la démocratie locale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le **lundi 23 février 2026** prochain à **20 h 00** à la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

Séance Publique,

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications administratives
3. Énergie - Convention 2026-2030 entre Electrabel et les communes situées dans en tout ou en partie dans un rayon de 10 km autour de la centrale nucléaire de Tihange (17 communes) — Approbation
4. Finances - Règlement subvention frelons asiatiques - Approbation
5. Règlement - Occupation des salles Communales - Approbation
6. TRAVAUX - Développement rural - CLDR - Approbation du rapport annuel 2025
7. Personnel - Engagement de deux agents saisonniers - service de voirie - mai à octobre 2026 - Et fixation de la date des entretiens - Confirmation

Huis Clos

8. Personnel - Contrat éducatrice extrascolaire - Confirmation
9. Personnel - contrat remplacement auxiliaire professionnel(le) - Confirmation
10. Personnel enseignant - Institutrice primaire - Réduction de prestations - Confirmation
11. Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour maladie

Par le Collège,

La Directrice générale ff,

Mme Laaouej Fatima

ADMINISTRATION COMMUNALE DE FAIMES - LIEGE - UNION FAIT LA FORCE

Le Bourgmestre,

M Delchambre jean-Marc